

LOI N° 2019/003 DU 25 AVR 2019

AUTORISANT LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE A
RATIFIER LA CHARTE AFRICAINE DES VALEURS ET DES
PRINCIPES DE LA DECENTRALISATION, DE LA
GOUVERNANCE LOCALE ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

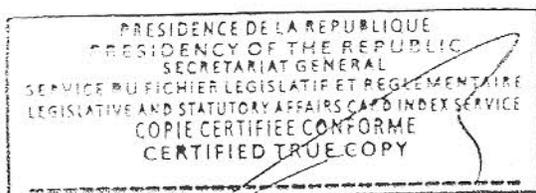


*Le Parlement a délibéré et adopté, le
Président de la République promulgue
la loi dont la teneur suit :*

ARTICLE 1^{er}.- Le Président de la République est autorisé à ratifier la Charte Africaine des valeurs et des principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local

ARTICLE 2.- La présente loi sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 25 AVR 2019



LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

